

ROYAUME DU MAROC



MAR/2010-063

Programme de Développement Territorial Durable des Oases du Tafilalet

La route du Majhoul

TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION DE:

- 1/- UNE CHARTE DES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS LES OASIS DE TAFILALET ;
- 2/- UNE CHARTE ETHIQUE ECOTOURISTIQUE DE LA « ROUTE MAJHOUL »

Juillet 2010

I. Contexte de la consultation

Le Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet (POT) est mis en œuvre par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace via la Direction de l'Aménagement du Territoire avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres partenaires financiers et techniques.

Vue l'importance de la vallée de Ziz -qui est classée par l'UNESCO depuis l'an 2000 parmi les aires qui appartiennent au Réseau Mondial de Réserves de Biosphère au même titre que l'ensemble des oasis du sud marocain- et le site d'Erg Chebbi avec son lac aménagé dit : «Dayet Tamzguida » érigé Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE terrestre), le Programme compte élaborer une charte des bonnes pratiques environnementales dans les oasis de Tafilalet.

Au même titre et afin de gérer durablement le produit touristique offert et les ressources naturelles et culturelles du territoire du Tafilalet, le Programme vise l'élaboration d'une charte éthique écotouristique qui sera un élément fondateur dans le cadre de la mise en œuvre et de l'ameublement de la Route du Majhoul et qui permettra d'unifier les acteurs du territoire autour d'une vision commune et des aptitudes à prendre pour sauvegarder le paysage et le patrimoine. Cette charte éthique se veut un système de principes et d'engagements pour guider les acteurs touristiques (hébergeurs, guides, touristes...) vers un tourisme oasien durable et responsable.

Cette consultation à double volets vise donc l'élaboration de :

- La charte des bonnes pratiques environnementales dans les Oasis de Tafilalet s'inscrit dans l'Action n°3.3 de la stratégie de développement du tourisme durable des oasis de Tafilalet élaborée par le Programme, et aussi parmi les actions prises en charge par le MHUAE / POT dans le cadre de la convention de mise en œuvre du plan d'action du Pays d'Accueil Touristique Désert et Oasis (PATDO) pour renforcer les actions du POT menées dans l'objectif d'atténuer le processus de dégradation de l'écosystème oasien ;

Et de

- La charte éthique écotouristique dans le cadre de l'exécution du plan d'action écotouristique du POT pour l'année 2010, précisément l'action 1.2, en partenariat avec la délégation provinciale du tourisme d'Errachidia et l'Association des Promoteurs de l'Ecotourisme au Tafilalet (APECTAF).

II. Objectifs de la consultation

La consultation a pour objectif de produire:

- une charte des bonnes pratiques environnementales dans les Oasis de Tafilalet ;
- une charte éthique écotouristique de la Route Majhoul.

III. Tâches des consultants

Les consultants travailleront en collaboration avec la Cellule de Gestion Locale du Programme et sur la base des concertations élargies avec les acteurs du territoire et les personnes ressources. Ils auront pour tâches :

- L'élaboration de la charte des bonnes pratiques environnementales des oasis de Tafilalet et de la charte éthique écotouristique de la Route du Majhoul;
- La présentation de la charte des bonnes pratiques environnementales des oasis du Tafilalet et de la charte éthique écotouristique de la Route du Majhoul aux acteurs locaux ;
- La Conception de supports de communication récapitulant les grands messages de la charte des bonnes pratiques environnementales des oasis du Tafilalet et de la charte éthique écotouristique de la route du Majhoul (en arabe, français, anglais).

IV. Livrables

- Note méthodologique détaillant la démarche d'exécution de chaque tâche, le calendrier de travail,...etc. ;
- Charte des bonnes pratiques environnementales des oasis de Tafilalet (en arabe, français, anglais) en papier et sous format numérique imprimable;
- Charte éthique écotouristique de la Route du Majhoul (en arabe, français, anglais) en papier et sous format numérique imprimable;
- Supports de communication récapitulant les grands messages de la charte des bonnes pratiques environnementales dans les oasis du Tafilalet et de la charte éthique (en arabe, français, anglais) en papier et sous format numérique imprimable.

Tous les documents remis doivent se référer à la charte graphique du Programme.

V. Durée de la consultation

Quatre mois à dater de la signature du contrat.

VI. Profils des consultants

Equipe réunissant des spécialistes en Environnement/ ingénierie de conception de forfaits touristiques /architecte/ spécialiste en communication.

VII. Réception et paiements des honoraires

Quatre réceptions/paiements sont prévus :

1. Versement de 20% du montant total après la remise de la note méthodologique validée ;
2. Versement de 40% du montant total après présentation et validation des versions provisoires validés des livrables ;
3. Versement de 20% du montant total après animation de l'atelier de présentation des livrables au niveau local ;
4. Versement de 20% du montant total après adaptation des livrables définitifs aux suggestions issues de l'atelier et remise des livrables définitifs.

VIII. Présentation de l'Offre

Cette offre doit comprendre :

1. Le curriculum vitae détaillé des consultants;
2. L'offre technique des consultants en 4 exemplaires précisant l'approche méthodologique, le calendrier des activités etc. ;
3. L'offre financière (Les frais de déplacement et d'hébergement sur le terrain sont à la charge des consultants) ;
4. Autres références jugées utiles.

IX. Date limite et lieu de remise des candidatures

Les dossiers, sous plis fermés, seront adressés à M. le Coordonnateur National du Programme Oasis Tafilalet à l'adresse suivante : Programme Oasis Tafilalet, BP 510 Boutalamine, Errachidia, ou remis au siège du programme sis à la Délégation Provinciale de l'Habitat, de l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace, Avenue Moulay Ali Cherif, Errachidia et ce, **au plus tard le 1 septembre 2010 à 16h30.**

Pour plus d'informations, prière prendre contact avec le coordonnateur national du Programme au téléphone Tél. : (212) (0) 5 35 57 28 77.